

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 010_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA SECURISATION DES ROUTES
DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 2021.**

Dans le cadre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération lancée par le Conseil Départemental du Nord pour l'année 2021, il est proposé de mettre en place deux radars pédagogiques en entrée et sortie de la rue de Merville dont le coût prévisionnel est estimé à 11 000 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Phillippe BLERVAQUE, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **ACQUERIR** deux radars pédagogiques dans les conditions précitées et réaliser les travaux correspondants avant le 31 décembre de l'année 2021 ;
- **CHARGER** Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération pour l'opération susvisée ;
- **INSCRIRE** en dépense (imputation 2128) et en recette (imputation 1323) les montants de ces travaux au BP 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

